

**PREFET DE L'ESSONNE**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE DE L'ESSONNE  
Pôle Cohésion Territoriale

**ARRETE N° 2015-DDCS-91- 94 du 03/08/2015**

**Fixant la liste définitive des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées  
en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs  
ou en qualité de délégué aux prestations familiales  
pour le département de l'Essonne, au titre de l'année 2015**

**LE PREFET DE L'ESSONNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté ministériel du 15 mars 2012 nommant Monsieur Christian RASOLOSON en qualité de Directeur départemental de la Cohésion Sociale de l'Essonne ;

VU le schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région ILE DE FRANCE en date du 4 mai 2010 ;

VU l'arrêté n° 2014-PREF-MCP-041 du 19 décembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur David PHILOT, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, Sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU l'arrêté n° 2015 DDCS-91-06 du 19/02/2015 fixant la liste définitive des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou en qualité de délégué aux prestations familiales pour le département de l'Essonne, au titre de l'année 2015 ;

VU les avis favorables transmis par le procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance d'Evry ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental de la cohésion sociale de l'Essonne,

# ARRÊTE

## Article 1 :

L'arrêté n° 2015 DDCS-91-06 du 19/02/2015 **est abrogé.**

## Article 2 :

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de l'ESSONNE pour les :

- Tribunaux d'instances d'Evry, d'Etampes, de Longjumeau, de Palaiseau, de Juvisy-sur-Orge ;

### **I) Liste des personnes morales gestionnaires de services :**

Association Juridique Protection Conseil (AJPC)  
Voie la Cardon, Bât A – Porte 3  
91120 PALAISEAU

Association Tutélaire de l'Essonne (ATE)  
4, rue Charles Baudelaire  
91043 EVRY Cedex

Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne (UDAF)  
315, square des Champs Elysées  
B.P. 107  
91004 EVRY Cedex

Association Mandataire de Garde à domicile du Val d'Orge (AGDVO)  
4, rue Henri Barbusse  
91290 ARPAJON

### **II) Liste des personnes physiques exerçant à titre individuel :**

Madame BARZIC Lydia  
B.P. 50097  
91123 PALAISEAU Cedex

Madame Clara BONLARRON  
B.P. 34  
91590 LA FERTE ALAIS

Madame COMBRE Irène  
B.P. 59  
91291 LA NORVILLE Cedex

Monsieur CONTY Christian  
B.P. 34  
91590 LA FERTE ALAIS

**Uniquement sur le Tribunal d'Instance d'EVRY**

Madame DIEHL Isabel  
B.P. 005  
94321 THIAIS Cedex

Madame DOHNU LEMPORTE Véronique  
B.P. 6  
91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE

Madame FOUCHER Catherine  
B.P. 5  
91331 YERRES Cedex

Madame FROUX Françoise  
B.P. 46  
91385 CHILLY MAZARIN Cedex

Madame HELLOT Isabelle  
B.P. 10004  
91311 MONTLHERY Cedex

Madame Véronique HOCKAUF  
B.P. 72  
91410 DOURDAN

**Uniquement sur les Tribunaux d'Instances  
d'ETAMPES, PALAISEAU**

Monsieur LE MOULLEC Yvon  
B.P. 17  
77480 BRAY SUR SEINE

**Uniquement sur le Tribunal d'Instance d'ETAMPES**

Madame MAOUCH Chloé  
BP 80018  
91412 DOURDAN

**Uniquement sur le Tribunal d'Instance d'ETAMPES**

Monsieur MONCHAUX Hervé  
B.P. 5  
91802 BRUNOY Cedex

Madame MONTEL Sandrine  
B.P. 34  
91290 LA NORVILLE

**Uniquement sur les Tribunaux d'Instances d'EVRY,  
ETAMPES, LONGJUMEAU, PALAISEAU**

Monsieur SERIZIER Gilles  
B.P. 60  
91360 EPINAY SUR ORGE

Madame SGITCOVICH Magalie  
B.P. 30022  
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Cedex

Madame SYLVESTRE-BARON Ghislaine  
64, rue du Général Leclerc  
91470 FORGES LES BAINS

Monsieur VLAMYNCK Dominique  
B.P. 50060  
91223 BRETIGNY SUR ORGE Cedex

Monsieur WALTER Alexandre  
8, avenue des Roissys Hauts  
91540 ORMOY

Madame WALTER Sylvie  
B.P. 278  
91542 MENNECY Cedex

### **III) La liste des personnes physiques et services préposés d'établissement :**

Madame **BLIN Danièle**  
Centre Hospitalier d'ARPAJON  
18, avenue de Verdun  
91294 ARPAJON Cedex

Madame **GELLY Céline**  
Centre Hospitalier JOFFRE DUPUYTREN  
1, rue Louis Camatte  
91211 DRAVEIL Cedex

Centre Hospitalier GEORGES CLEMENCEAU  
1 r Georges Clemenceau  
91750 CHAMPCUEIL

Monsieur **REVERSEAU Mikaël**  
G.P.S. PERRAY VAUCLUSE  
Service des majeurs protégés  
B.P. 13  
91360 EPINAY SUR ORGE

Service Public Essonnien du Grand Age (SEGA) pour l'EHPAD  
G.P.S. PERRAY VAUCLUSE  
171, Voie du Cheminet  
91420 MORANGIS

EHPAD File Etoupe  
G.P.S. PERRAY VAUCLUSE  
1, Square Thibault  
91312 MONTHLERY

Domaine de Charaintru  
G.P.S. PERRAY VAUCLUSE  
3, Avenue de l'Armée Leclerc  
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

Madame **FAYET Françoise**  
Centre Hospitalier d'ORSAY  
Service des majeurs protégés  
4, place du Général Leclerc  
B.P. 27  
91401 ORSAY Cedex

EHPAD « La Pie Voleuse »  
Avenue République  
91120 PALAISEAU

EHPAD « Léon Maugé »  
67 rue Estienne d'Orves  
91370 VERRIERES LE BUISSON

Monsieur **LESOEUR Luc**  
E.P.S. BARTHELEMY DURAND  
B.P. 69  
Avenue du 8 mai 1945  
91152 ETAMPES Cedex

Madame **MARTINS Maryline**  
Centre Hospitalier SUD FRANCILIEN  
116, boulevard Jean Jaurès  
91100 CORBEIL ESSONNES

EHPAD « Hautefeuille »  
45 rue Noblets  
91770 SAINT VRAIN

EHPAD « Le Manoir »  
7 rue Arisitde Briand  
91230 MONTGERON

### **Article 3 :**

La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de l'Essonne pour les :

- Tribunaux d'instance d'Evry, d'Etampes, de Longjumeau, de Palaiseau, de Juvisy-sur-Orge ;
- Tribunal de grande instance d'Evry

## **I) Personnes morales gestionnaires de services :**

Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne (UDAF)  
315, square des Champs Elysées  
B.P. 107  
91004 EVRY Cedex

### **Article 4 :**

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Evry ;
- aux juges des tutelles des tribunaux d'instance :
  - d'Evry
  - d'Etampes
  - de Juvisy sur Orge
  - de Longjumeau
  - de Palaiseau
- aux juges des enfants du tribunal de grande instance d'Evry

### **Article 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé du travail, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Versailles, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

### **Article 6 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Essonne.

Fait à Evry, le 03/08/2015

Le Préfet,



Bernard SCHMELTZ